

Projet eDossier d'exécution des peines (eDEP)

Étude de faisabilité

Version v1.0, fr, public

15.04.2024

Marc Widmer

Historique des modifications

Version	Date	Modification	Auteur
1.0	29.12.2023	Version initiale	Marc Widmer
	25.01.2024	Approbation de l'étude de faisabilité par le CP de l'eDEP #5	
	15.04.2024	Mise à disposition sur le site web	

Tableau 1 : Historique des modifications

Objet du présent document

« Une étude de faisabilité examine les solutions potentielles en lien avec la viabilité d'un projet. Son objectif est d'analyser les différentes approches possibles, d'identifier les risques et d'évaluer les chances de réussite afin de déterminer si la solution examinée permet d'élaborer les résultats convenus dans le cadre du projet (ouvrages, objets de la livraison, produits) conformément aux conditions-cadres prescrites. L'évaluation économique visant à déterminer si les résultats du projet procurent les avantages escomptés pour le mandant n'est en revanche pas un contenu typique de l'étude de faisabilité. Tel est le but d'une analyse coûts/bénéfices lors de l'étude de cas. »¹

¹ Source : [Machbarkeitsstudie: Definition | Einsatz | Ergebnisse \(projektmagazin.de\)](https://projektmagazin.de)

Co-auteur·e·s

Groupe d'experts eDossier

Prénom	Nom	Canton	Représentation	Fonction
Rachid	Boussahia	GE	Services de probation et d'exécution des peines	Chef du secteur peines et mesures ambulatoires non 64
Neil	Ewering	NE	Services de probation et d'exécution des peines	Spécialiste unité longues peines et mesures
Melanie	Fux	VS	Services de probation et d'exécution des peines	Juriste
Silvan	Galli	SO	Établissements pénitentiaires (prisons, établissements de détention)	Responsable d'établissement de détention avant jugement
Jacqueline	Liem	LU	Cheffe de projet / responsable du développement organisationnel	Spécialiste gestion de projets et développement d'entreprises
Pascal	Ludin	BE	Détention provisoire, office de l'exécution judiciaire	Chef d'office adjoint, services de gestion et développement
Blaise	Péquignot	FR	Processus PLESORR	Secrétaire de concordat CL
Berthold	Ritscher	SG	Établissements pénitentiaires (prisons, établissements de détention)	Chef d'équipe socialisation et intégration
Daniel	Schlüsselberger	ZH	Services de probation et d'exécution des peines	Responsable
Lea	Tanner	FR	Services de probation et d'exécution des peines	Agente PMP (peines privatives de liberté, mesures et probation) – juriste
Martin	Wächter	SG	Assistance de probation	Travailleur social, responsable informatique

Tableau 2 : Membres du groupe d'experts eDossier

Groupe d'experts « processus de travail »

Prénom	Nom	Canton	Représentation	Fonction
Rachid	Boussahia	GE	Services de probation et d'exécution des peines : exécution des peines et des mesures, réinsertion	Chef du secteur peines et mesures ambulatoires non 64
Simon	Gabaglio	FR	Services de probation et d'exécution des peines : exécution des peines et des mesures, réinsertion	Chef de service adjoint
Silvan	Galli	SO	Détention : avant/pendant	Responsable d'établissement

Prénom	Nom	Canton	Représentation	Fonction
			l’instruction/la procédure judiciaire, détention administrative relevant du droit des étrangers, extradition	de détention avant jugement
Barbara	Morgner	ZH	Détention : avant/pendant l’instruction/la procédure judiciaire, détention administrative relevant du droit des étrangers, extradition	Responsable gestion opérationnelle
Dominique	Naef Schwarz	LU	Représentation de l’autorité d’exécution avec vue d’ensemble de la gestion des affaires	Collaboratrice juridique
Federico	Pagani	TI	Représentant d’office avec vue d’ensemble de la gestion des affaires	Juriste
Berthold	Ritscher	SG	Représentation d’établissements pénitentiaires (prisons, établissements de détention)	Chef d’équipe socialisation et intégration

Tableau 3 : Membres du groupe d’experts « processus de travail »

Groupe « bac à sable »

Prénom	Nom	Représentation	Fonction
Philipp	Haubner	Digital Fast Forward OG	IT Enterprise Architect
David	Steinbauer	Digital Fast Forward OG	Senior Consultant
Wolfgang	Schlapschy	Digital Fast Forward OG	Senior IT Architect
Reto	Bitschnau	Ultrasoft AG ²	Directeur
Florian	Cerny	Ultrasoft AG ²	Responsable développement logiciel
Klaus	Künzi	Ultrasoft AG ²	Développement logiciel, formateur

Tableau 4 : Membres du groupe « bac à sable »

² Communiqué de presse : [GLAUX GROUP kauft Ultrasoft](#)

Table des matières

1 Zusammenfassung1

2 Contexte.....4

 2.1 Changement de paradigme – gestion électronique des dossiers, communication judiciaire / consultation des dossiers4

 2.2 Étude de faisabilité4

3 Plan de dossier type6

 3.1 Principes.....6

 3.2 Structure7

 3.3 Indexation12

 3.4 Modèle d'accès/d'autorisation.....13

4 Champs d'action.....13

 4.1 Communication électronique des écrits14

 4.2 Application métier14

 4.3 Application dossier judiciaire électronique15

 4.4 Plateforme d'échange Justitia.Swiss16

5 Interaction Gina/ADJ.....17

 5.1 Travail conceptuel préparatoire.....17

 5.2 Essai pratique avec le bac à sable.....18

6 Prestations propres.....18

 6.1 Engagement des cantons18

 6.2 Prestations des éditeurs de logiciels.....18

7 Constats19

8 Conclusion19

9 Demandes20

10 Annexe21

 10.1 Indexation du plan de dossier type (allemand)21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Historique des modifications I

Tableau 2 : Membres du groupe d'experts eDossier II

Tableau 3 : Membres du groupe d'experts « processus de travail »III

Tableau 4 : Membres du groupe « bac à sable »III

Tableau 5 : Glossaire..... VI

Tableau 6 : Liste des références / renvois VII

Tableau 7 : Lignes directrices GE eDossier4

Tableau 8 : Lignes directrices GE « processus de travail »5

Tableau 9 : Lignes directrices groupe « bac à sable »5

Tableau 10 : Hypothèses6

Tableau 11 : Niveaux du plan de dossier type11

Tableau 12 : Champ d'action CEJ 14
 Tableau 13 : Champ d'action application métier..... 15
 Tableau 14 : Champ d'action application dossier judiciaire électronique..... 16
 Tableau 15 : Champ d'action échange de données Justitia.Swiss 17
 Tableau 16 : Vue d'ensemble des documents du groupe « bac à sable » 17
 Tableau 17 : Constats 19
 Tableau 18 : Vue d'ensemble des demandes 20
 Tableau 19 : Indexation du plan de dossier type 35

Glossaire

L'étude de faisabilité du Tableau 5 ne couvrant pas l'ensemble des termes, nous vous renvoyons à des glossaires complémentaires.

- CSCSP : <https://www.skjv.ch/fr/nos-services/glossaire>
- CHO : [Ostschweizer Strafvollzugskonkordat | Glossar \(osk-web.ch\)](https://www.osk-web.ch/Ostschweizer-Strafvollzugskonkordat-Glossar)
- ROS : [ROSNET > Glossaire](#)

Terme / abréviation	Synonyme	Signification
Exécution des peines		Abrév. EP – englobe les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • autorités d'exécution des peines et des mesures • assistances de probation • établissements pénitentiaires
Autorité d'exécution	Autorité d'exécution des peines et des mesures	Cf. la définition CSCSP pour autorité d'exécution . Veuillez noter à cet égard les juridictions pénales dans les cantons de Genève, du Tessin, de Vaud et du Valais.
Assistance de probation		Cf. la définition CSCSP pour service de probation .
Établissement pénitentiaire		Cf. la définition CSCSP pour institution privative de liberté .
Personne prise en charge	Client·e Personne condamnée Personne détenue	Personne concernée par des mesures privatives ou restrictives de liberté pendant une certaine durée ou accompagnée par les autorités d'exécution des peines en cas de libération.
Dossier de l'autorité	Dossier d'exécution eDossier Dossier du cas	Dossier actuel ou dossier géré par l'autorité d'exécution et l'assistance de probation.
Dossier du détenu		Dossier actuel ou dossier géré par l'établissement pénitentiaire.
Dossier de l'établissement		Aujourd'hui, certains établissements pénitentiaires gèrent leurs propres dossiers en plus de celui du détenu, p. ex. l'établissement pénitentiaire de Pöschwies.
PTEJ		Poste de travail électronique pour la justice ; il s'agit

Terme / abréviation	Synonyme	Signification
		de la solution autrichienne non helvétisée.
ADJ		<p>Application de dossier judiciaire électronique ; mise à disposition et helvétisée par le projet Justitia 4.0, étant donné qu'il est basé sur la solution autrichienne PTEJ.</p> <p>Cf. la définition de Justitia 4.0 pour application dossier judiciaire.</p>
Conflit		Confrontation de plusieurs jugements concernant la même personne dans l'exécution des sanctions ; corrélation de plusieurs jugements/décisions.
Collusion		Incompatibilité de personnes prévenues entre elles (p. ex. séparation de gangs) dans le cadre de la procédure pénale. Lorsqu'il faut s'attendre à ce que la personne prévenue en influence d'autres ou agisse sur les éléments de preuve, compromettant l'établissement de la vérité.
Bac à sable	PoC	<p>Extrait du concept bac à sable « Justitia 4.0 » 11.03.2020 : « Les bacs à sable sont des essais pilotes de taille modeste, productifs ou proches de la production, dans certains cantons [...], permettant de tester les fonctionnalités et la convivialité d'utilisation des futures applications à un stade précoce. Les applications ont alors des fonctionnalités restreintes</p> <p>Les bacs à sable sont donc des proof-of-concepts (PoC) qui peuvent être déclenchés au cours de la phase conceptuelle d'un projet compliqué sur le plan informatique afin d'analyser un ou plusieurs états de fait spécifiques ou problématiques. [...]</p> <p>En raison de leur caractère temporaire, ils n'ont pas pour vocation d'être transférés comme systèmes évolutifs d'un système fonctionnel étendu vers l'exploitation opérationnelle. [...]</p> <p>Des bacs à sable peuvent être générés pour diverses thématiques. Tous ont cependant pour seul but d'obtenir des résultats spécifiques qui, lors des phases ultérieures du déroulement du projet, par exemple pour un appel d'offres, pour définir des processus administratifs ou pour réduire les risques, peuvent être mis en œuvre sous forme d'actions ou consignes concrètes. [...]</p> <p>Dans le cadre de la gestion des risques, les bacs à sable contribuent en outre à identifier rapidement des éléments critiques, à les analyser et à chercher des solutions appropriées. Les risques peuvent ainsi être maîtrisés rapidement et ne surviennent pas tardivement dans le projet, ce qui les rendrait difficiles à maîtriser ou alors pour un coût élevé. [...] »</p>

Tableau 5 : Glossaire

Liste des références / renvois

Référence / renvoi	Source
Concept d'architecture	eJVAkte-Architecture-Concept-Sandbox-v1.0-20230905-en.pdf [non public]
Document de base SI-ESP	X-1-20230823_Basisdokument IS-JV.pdf [non public]
eDEP	Site web eDEP
Concept spécialisé	eJVAkte-Fachkonzept-Sandbox-v1.0-20230905-de.pdf [non public]
Mandat d'initialisation du projet	Initialisierungsauftrag-eJVAkte-v1.1-20230316-fr.pdf [non public]
Justitia 4.0	Site web Justitia 4.0
Estimation des coûts des variantes de mise en œuvre du bac à sable	eJVAkte-Cost-Estimation-Sandbox-v1.0-20230905-en.pdf [non public]

Tableau 6 : Liste des références / renvois

en français plus bas

in italiano qui sotto

1 Zusammenfassung

Mit Einführung der elektronischen Justizvollzugsakte erhalten die Kantone ein Instrument, das ihnen erlaubt, inskünftig die Akte von zu betreuenden Personen vollständig digital zu führen. Diesem Schritt geht eine bewusste digitale Transformation voraus und betrifft im Besonderen den Straf- und Massnahmenvollzug.

Das im Januar 2023 initialisierte Projekt elektronische Justizvollzugsakte – kurz eJVAkte – liefert mit vorliegender Machbarkeitsstudie die grundsätzliche Stossrichtung für die bevorstehenden Veränderungen. Der Initialisierungsauftrag vom 16. März 2023 umschreibt zwei Lieferobjekte: Machbarkeitsstudie und Durchführungsauftrag. Letzterer wird die im Januar 2024 beginnenden Arbeiten in der Konzept-, Realisierungs- und Einführungsphase beschreiben.

Die gewonnenen Erkenntnisse aus den zu überprüfenden Hypothesen unterstützen eine Zusammenlegung der Behörden- mit der Insassenakte. Sie bilden die Rahmenbedingungen zur Weiterführung des Projekts eJVAkte.

1. Hypothese

Die Behördenakte und die Insassenakte lassen sich zu einer einzigen elektronischen Justizvollzugsakte zusammenschliessen.

Erkenntnis

Durch die Bereitstellung eines Muster-Aktenplans, der Zuweisung von Schlagwörtern auf die Register und der Formulierung von verbindlichen Prinzipien als Präjudiz für sämtliche Kantone kann die elektronische Justizvollzugsakte umgesetzt werden.

2. Hypothese

Die Bewirtschaftung einer einzigen elektronischen Justizvollzugsakte wirkt sich auf bestehende Arbeitsprozesse aus.

Erkenntnis

Selektive Sequenzen von bestehenden (Arbeits-)Prozessen und Abläufen erfahren mit Einführung der elektronischen Justizvollzugsakte Anpassungen, die sich umsetzen lassen. Es gibt keinen Hinderungsgrund, nicht auf eine zusammengeführte Akte zu wechseln.

3. Hypothese

Die Fachapplikation Gina³ lässt sich dahingehend adaptieren, damit ein Zusammenspiel mit der JAA⁴ ermöglicht wird.

Erkenntnis

Die erfolgreiche Erarbeitung von Fachkonzept, Architekturkonzept und Umsetzungsvarianten für die geplante Sandbox unterstützt die aufgestellte Hypothese. Ein Zusammenspiel zwischen der Fachapplikation Gina und der JAA ist theoretisch möglich. Aufgrund der von den Spezialisten vorgelegten Arbeiten sind keine Show-Stopper zu erwarten.

Der Verweis auf das theoretische Zusammenspiel ist insofern wichtig, als dass die praktische Überprüfung in die Konzeptphase im Jahr 2024 verschoben wird, um diese dann auf einer nachhaltigen Pilot-Infrastruktur durchzuführen.

Die Projektleitung stellt die Anträge zur zustimmenden Kenntnisnahme vorliegender Machbarkeitsstudie sowie zur Erstellung des Durchführungsauftrags mit seinen Zusatzdokumenten.

³ Die Fachapplikation Juris wurde anderweitig vom Projekt «Justitia 4.0» mit positivem Resultat geprüft.

⁴ JAA: «Justizakte-Applikation», Kernstück der eJVAkte und geliefert durch das Projekt «Justitia 4.0».

Résumé

Avec l'introduction du dossier électronique d'exécution des peines (eDEP), les cantons disposent d'un instrument qui leur permettra à l'avenir de gérer de manière entièrement numérique le dossier des personnes à encadrer. Cette étape est précédée d'une transformation numérique délibérée et concerne en particulier l'exécution des peines et des mesures.

La présente étude de faisabilité fournit une orientation fondamentale au projet eDEP, initié en janvier 2023, concernant les changements à venir. Le mandat d'initialisation du 16 mars 2023 décrit deux objets de livraison : l'étude de faisabilité et le mandat d'exécution. Ce dernier décrira les travaux des phases de conception, de réalisation et d'introduction. Le démarrage est prévu en janvier 2024.

Les constats résultant des hypothèses soutiennent une fusion du dossier de l'autorité avec celui du détenu et constituent le cadre de la poursuite du projet eDEP.

1^{re} hypothèse

Le dossier de l'autorité et le dossier du détenu peuvent être fusionnés en un seul et même dossier électronique d'exécution des peines.

Constats

La mise à disposition d'un plan de dossier type, l'attribution de mots-clés aux registres et la formulation de principes contraignants servant de précédents à l'ensemble des cantons permettent de mettre en œuvre le dossier électronique d'exécution des peines.

2^e hypothèse

La gestion d'un dossier électronique d'exécution des peines a des répercussions sur les processus de travail existants.

Constats

Des séquences sélectives de processus (de travail) et de déroulements existants subissent, avec l'introduction du dossier électronique d'exécution des peines, des adaptations qui peuvent être mises en œuvre. Rien n'empêche de passer à un dossier fusionné.

3^e hypothèse

L'application métier Gina⁵ peut être adaptée afin de permettre une interaction avec l'ADJ⁶.

Constats

L'élaboration réussie d'un concept spécialisé, d'un concept d'architecture et de variantes de mise en œuvre pour le bac à sable prévu soutient l'hypothèse posée. Une interaction entre l'application métier Gina et l'ADJ est théoriquement possible. Sur la base des travaux présentés par les spécialistes, aucun obstacle n'est à prévoir.

La référence à l'interaction théorique est importante dans la mesure où la vérification pratique est reportée à la phase conceptuelle en 2024, pour être ensuite réalisée sur une infrastructure pilote durable.

La direction du projet demande la prise de connaissance de la présente étude de faisabilité en vue de son approbation ainsi que l'élaboration du mandat d'exécution et des documents complémentaires.

⁵ L'application métier Juris a été testée dans un autre contexte par le projet « Justitia 4.0 » et a donné un résultat positif.

⁶ Élément-clé de l'eDEP, l'ADJ (application de dossier judiciaire électronique) est fournie par le projet « Justitia 4.0 ».

Sommario

Disclaimer: la seguente traduzione è stata generata automaticamente. Non si possono escludere errori.

Con l'introduzione del dossier di esecuzione elettronico, i Cantoni riceveranno uno strumento che consentirà loro di conservare in futuro gli incarti delle persone sotto la loro custodia in modo completamente digitale. Questo passo è preceduto da una trasformazione digitale consapevole e riguarda in particolare l'esecuzione delle pene e delle misure.

Il progetto del dossier di esecuzione elettronico (eDEP), avviato nel gennaio 2023, con questo studio di fattibilità fornisce la base per i prossimi cambiamenti. Il mandato del 16 marzo 2023 sancisce due obiettivi: Studio di fattibilità e Mandato di implementazione. Quest'ultimo descriverà il lavoro da avviare nel gennaio 2024 nelle fasi di ideazione, realizzazione e introduzione.

I risultati ottenuti dall'analisi delle ipotesi supportano l'integrazione dell'incarto delle autorità con l'incarto delle persone detenute. Esse costituiscono le condizioni quadro per il proseguimento del progetto eDEP.

<p>1. Ipotesi</p> <p>L'incarto dell'autorità e l'incarto della persona detenuta possono essere uniti in un unico dossier di esecuzione elettronico.</p>	<p>Conoscenza</p> <p>Fornendo un modello di dossier, assegnando parole chiave ai registri e formulando principi vincolanti come base per tutti i cantoni, è possibile implementare il dossier di esecuzione elettronico.</p>
<p>2. Ipotesi</p> <p>La gestione di un unico dossier di esecuzione elettronico influisce sui processi di lavoro esistenti.</p>	<p>Conoscenza</p> <p>Sequenze selettive di processi e procedure (di lavoro) esistenti soggiacciono con l'introduzione del dossier di esecuzione elettronico ad adeguamenti, che possono essere implementati. Non c'è motivo per non passare a un dossier unificato.</p>
<p>3. Ipotesi</p> <p>L'applicazione specializzata Gina⁷ può essere adattata per consentire l'interazione con la ADG⁸.</p>	<p>Conoscenza</p> <p>Il successo dello sviluppo di un concetto tecnico, di un'architettura e di varianti di implementazione per la sandbox prevista supporta l'ipotesi. L'interazione tra l'applicazione specializzata Gina e la ADG è <u>teoricamente</u> possibile. Sulla base del lavoro presentato dagli specialisti, non ci si attende alcun ostacolo.</p> <p>Il riferimento all'interazione teorica è importante in quanto la verifica pratica è rimandata alla fase concettuale nel 2024 per poterla poi realizzare su un'infrastruttura pilota sostenibile.</p>

La direzione del progetto presenta le domande per l'approvazione dello studio di fattibilità e per la preparazione del mandato di implementazione con i relativi documenti aggiuntivi.

⁷ L'applicazione specializzata Juris è stata testata altrove dal progetto "Justitia 4.0" con un risultato positivo.

⁸ ADG: "l'applicazione dossier giudiziario", elemento centrale dell'eDEP e realizzato dal progetto "Justitia 4.0".

2 Contexte

2.1 Changement de paradigme – gestion électronique des dossiers, communication judiciaire / consultation des dossiers

Le système judiciaire suisse va connaître des changements fondamentaux avec le passage d'un dossier papier à un dossier électronique et avec l'introduction de la communication électronique des écrits, y compris la consultation électronique des dossiers. Le projet [Justitia 4.0](#), projet partiel du Programme HIJP mandaté par la CCDJP et les tribunaux suisses, fournit des éléments-clés au système avec ses objets de livraison que sont la plateforme de justice sécurisée et l'application de dossier judiciaire électronique. Il joue donc un rôle de premier plan dans ce changement de paradigme qui a commencé.

La transformation numérique de la justice suisse ouvre des potentiels non seulement pour les parties prenantes aux procédures, mais aussi et surtout pour les acteurs de l'exécution des peines. Leur échange de données et de documents avec les autorités de poursuite pénale commence dès les procédures de détention. Par conséquent, une première constitution de dossier a lieu avant le déclenchement d'une procédure d'exécution.

Comme Justitia 4.0 se concentre principalement sur les parquets et les tribunaux, le présent projet « eDossier d'exécution des peines » ([eDEP](#)) comble cette lacune.

Le projet a pour objectifs généraux :

- de permettre un processus de travail entièrement électronique dans l'exécution des peines,
- d'assurer le flux de données et de documents, et
- d'optimiser les transitions entre les acteurs.

Partie intégrante du [portefeuille de services](#) de HIJP, le centre de compétences pour la transformation numérique dans le domaine de la justice pénale, cela implique une étroite collaboration avec d'autres services comme Sicap, Justitia 4.0 ou le système d'information dans l'exécution des peines (SI-EP).

2.2 Étude de faisabilité

La présente étude de faisabilité a permis de parvenir à une conclusion importante à l'issue de la phase d'initialisation (ALPHA). Synthèse des résultats et constats de deux groupes d'experts et d'un groupe « bac à sable », elle fait office d'étape intermédiaire avant l'élaboration du mandat d'exécution et des documents complémentaires correspondants.

La [stratégie numérique ESP 2030](#) souligne le besoin de résultats de travail des groupes d'experts, mentionnant le projet eDEP comme mesure dans le cadre de plusieurs champs d'action.

Les tableaux suivants (Tableau 7 – Tableau 9) comparent les actions à mettre en œuvre dans le cadre du projet, qui en constituent la base :

Groupe d'experts « eDossier »	Pertinence / lignes directrices
<p>Objectif de la phase ALPHA :</p> <p>La mise en place de la fusion du dossier de l'autorité et du dossier du détenu a été élaborée d'un point de vue professionnel.</p>	<p>Par l'intermédiaire de plusieurs ateliers, le projet eDEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élabore un plan de dossier type résultant de la fusion du dossier de l'autorité et du dossier du détenu, • surveille l'utilisation de termes ambigus (par exemple « médical »), • adopte des approches résolument tournées vers l'avenir, autrement dit prend en compte les exigences/idées en faveur d'un eDossier d'exécution des peines unique, et • décrit un premier modèle d'accès/d'autorisation pour l'échange (inter)cantonal de données et de dossiers.

Tableau 7 : Lignes directrices GE eDossier

Groupe d’experts « vérification des processus de travail »	Pertinence / lignes directrices
<p>Objectif de la phase ALPHA :</p> <p>Conséquences sur les processus de travail existants des futurs utilisateurs.</p>	<p>Par l’intermédiaire de plusieurs ateliers, le projet eDEP :</p> <ul style="list-style-type: none"> élabore des champs d’action abordant des caractéristiques/idées qui préparent l’exécution des peines ainsi que les processus (inter)cantonaux correspondants aux changements à venir en lien avec le dossier électronique d’exécution des peines.

Tableau 8 : Lignes directrices GE « processus de travail »

Bac à sable « intégration Gina <> PTEJ »	Pertinence / lignes directrices
<p>Objectif de la phase ALPHA :</p> <p>Vérification de l’interaction entre l’application métier Gina et PTEJ avec une sélection d’utilisateurs au sein d’un bac à sable.</p>	<p>Le projet eDEP s’articule en deux étapes :</p> <p><u>1^{re} étape</u></p> <p>Tout d’abord, une analyse technique portant sur la rédaction du concept spécialisé et du concept d’architecture est effectuée en collaboration avec DFF⁹ et Ultrasoft¹⁰.</p> <p>Par la suite, les experts externes présenteront leur estimation quant au volume de travail et aux coûts requis sous la forme de variantes.</p> <p>La direction du projet examine les variantes présentées et prend une décision adaptée au projet.</p> <p><u>2^e étape</u></p> <p>La variante choisie est mise en œuvre dans un bac à sable (environnement PoC) sur la base d’un concept spécialisé et d’un concept d’architecture, puis vérifiée dans la pratique.</p> <p>Les résultats sont pris en compte dans la présente étude de faisabilité ; le bac à sable est ensuite supprimé. Les constats ainsi que les résultats (professionnels et techniques) sont conservés afin de pouvoir être réutilisés lors de la phase de réalisation.</p>

Tableau 9 : Lignes directrices groupe « bac à sable »

Les hypothèses à vérifier sont les suivantes :

Groupe d’experts / groupe	Hypothèse
eDossier	Le dossier de l’autorité et le dossier du détenu peuvent être fusionnés en un seul et même dossier électronique d’exécution des peines.
Processus de travail	La gestion d’un dossier électronique d’exécution des peines a des répercussions sur les processus de travail existants.

⁹ [digital fast forward: IT-Management, Strategy, Architecture](#)

¹⁰ [Ultrasoft, Fachanwendungen für den Justizvollzug \(Teil der GLAUX GROUP AG\)](#)

Groupe d'experts / groupe	Hypothèse
Bac à sable	L'application métier Gina ¹¹ peut être adaptée afin de permettre une interaction avec l'ADJ ¹² .

Tableau 10 : Hypothèses

3 Plan de dossier type

Dans l'ensemble des cantons, il existe actuellement de nombreux répertoires de dossiers différents sous diverses formes. Il s'agit du dossier de l'autorité, utilisé par les autorités d'exécution des peines et des mesures ainsi que par les assistances de probation, et du dossier du détenu, utilisé par les établissements pénitentiaires (cf. le glossaire). Cela complique fortement la mise à jour de tels registres avec des documents/éléments de dossier concernant les intervenants par les collaborateurs (p. ex. personnes assurant l'accompagnement, employés des services sociaux ou responsables de l'exécution), en particulier au-delà des frontières cantonales.

La présente étude décrit un plan de dossier type composé de trois niveaux (appelés également registres). Il propose à l'ensemble des cantons une solution cohérente, tout en simplifiant fortement sa mise en œuvre. Les cantons qui décident d'appliquer le plan de dossier type en faveur de leur's plan's de dossier actuel's reçoivent un répertoire coordonné.

Qu'un canton opte pour le plan de dossier type ou qu'il fusionne plutôt ses plans de dossiers cantonaux, l'application de la série de mots-clés (chapitre 3.3) prédéfinie doit être obligatoire pour tous les cantons. Il existe un ou plusieurs mots-clés pour chaque niveau/registre du plan de dossier (type). Ces mots-clés aident à la recherche et permettent de retrouver facilement des documents/éléments de dossier déposés au format numérique dans l'eDossier d'exécution des peines des personnes prises en charge.

Les avantages qui en découlent sont les suivants : dans le cadre du travail quotidien de documentation et de gestion des dossiers, les collaborateurs s'y retrouvent plus rapidement dans les plans de dossiers (types), qui seront fortement harmonisés à l'avenir. L'utilisation de l'indexation pour des documents/éléments de dossier hétérogènes permet de les retrouver plus facilement dans l'eDossier d'exécution des peines.

3.1 Principes

Afin de faciliter l'introduction de l'eDossier d'exécution des peines, les principes contraignants suivants, qui servent de précédents, s'appliquent à l'ensemble des cantons.

PP 1 Fusion des plans de dossiers gérés par les cantons

Les cantons sont tenus de fusionner leurs répertoires de dossiers existants, qui diffèrent par leur nombre ainsi que par leur degré de détail, au sein du canton ; en d'autres termes, il ne doit plus y avoir qu'un seul plan de dossier valable. Celui-ci doit être partagé dans le cadre de l'exécution des peines.

Il appartient à chaque canton et aux parties prenantes concernées de l'organiser de manière judicieuse. Le plan de dossier type peut servir de guide à cet égard.

PP 2 Utilisation du plan de dossier type par les cantons

Si un canton constate, au cours du processus d'harmonisation des répertoires de dossiers, que l'utilisation du plan de dossier type élaboré constitue la solution la plus judicieuse et la plus efficace, celui-ci doit être adopté.

Bien que le passage au plan de dossier type soit facultatif pour chaque canton, le projet eDEP privilégie cette étape car elle permet d'une part de réduire le nombre de plans de dossiers existants, et d'autre part d'accroître l'efficacité du travail de l'ensemble des participants (s'y retrouver et contribuer à des dossiers provenant d'autres cantons).

¹¹ L'application métier Juris a été testée dans un autre contexte par le projet « Justitia 4.0 » et a donné un résultat positif.

¹² ADJ : Élément-clé de l'eDEP, l'ADJ (application de dossier judiciaire électronique) est fournie par le projet « Justitia 4.0 ».

PP 3 Lien entre l’indexation et le plan de dossier

Les cantons sont tenus d’indexer leur plan de dossier applicable – autrement dit après l’exécution des PP 1 ou des PP 2. Autrement dit, chaque niveau pouvant contenir des documents se voit attribuer le/s mot/s-clé/s correspondant/s. Cela garantit de pouvoir retrouver plus rapidement des documents au contenu fondamentalement identique.

Les cantons qui conservent leur plan de dossier fusionné (PP 1) doivent reprendre en régie propre la série de mots-clés prédéfinie et les relier aux niveaux de leur plan de dossier (cf. le chapitre 3.3).

Les cantons optant pour l’utilisation du plan de dossier type (PP 2) peuvent s’appuyer sur le lien de l’indexation.

PP 4 Mise en place d’une gestion des accès et des autorisations

L’utilisation du dossier électronique d’exécution des peines facilitant l’échange de documents/d’éléments de dossier et de données numériques entre les cantons, certains processus (de travail) et déroulements subissent obligatoirement des modifications au niveau de la gestion de l’accès électronique.

Cela signifie d’une part que les autorités d’exécution, les assistances de probation et les établissements pénitentiaires doivent régler expressément l’accès aux dossiers d’exécution des peines au niveau cantonal, et d’autre part qu’ils doivent aussi impérativement garantir l’échange intercantonal (cf. le chapitre 3.4).

La mise à disposition d’un plan de dossier type permet aux cantons de disposer d’un répertoire de dossiers cohérent. La structure à trois niveaux garantit en outre une représentation appropriée de la pratique courante. Les cantons sont libres d’adopter le plan de dossier type (PP 2), mais sont néanmoins tenus de fusionner leurs plans de dossiers actuels à l’échelle cantonale (PP 1).

Les cantons qui optent pour le maintien de leur plan de dossier préalablement fusionné attribuent la série de mots-clés à leurs registres (PP 3). Une extension ultérieure de l’eDossier d’exécution des peines permet de prévoir des possibilités de classement automatique des documents/éléments de dossier dans les différents registres. Par la suite, il n’est guère important pour l’utilisateur de connaître les structures des répertoires de dossiers à gérer (au niveau extracantonal), car le système aide à la gestion et à la recherche de documents.

3.2 Structure

Le niveau principal 1 (cf. le Tableau 11) définit le cadre global et comprend les éléments suivants :

1. Personendaten
2. Entscheid (Urteil)
3. Vollzug
4. Soziales und Finanzen
5. Gesundheit

Français (Traductions non définitives)
Italiano (Traduzioni non definitive)

Le premier niveau 2 suivant sert à affiner. Cela aide notamment le registre « exécution », cette subdivision en « logistique d’exécution », « établissement/assistance de probation » et « autorité d’exécution » permettant de mieux tenir compte des différents intérêts de ces deux dernières. Il est essentiel et extrêmement important de considérer le futur eDossier d’exécution des peines comme un dossier unique et de ne surtout pas penser à des acteurs indépendants. Exemple : le registre « rapports » est classé dans le registre « autorité d’exécution ». Tous les rapports (quel que soit l’acteur qui les crée/utilise) y sont classés. Afin de décloisonner les domaines de compétences, un seul eDossier d’exécution des peines par personne à encadrer.

Le troisième niveau n’intervient que lorsque d’autres structurations s’avèrent nécessaires en raison du volume de dossiers.

La structure du plan de dossier type avec ses niveaux/registres est fixe et ne peut donc pas être modifiée, qu’il s’agisse des désignations ou de l’ordre (chronologie) des différents registres. L’indexation décrite au chapitre 3.3 joue également un rôle en ce qui concerne le répertoire des dossiers, et offre des possibilités d’automatisation (ultérieure).

Deutsch	Français <i>(Traductions non définitives)</i>	Italiano <i>(Traduzioni non definitive)</i>
Ebene 1	Niveau 1	Livello 1
Ebene 2	Niveau 2	Livello 2
Ebene 3	Niveau 3	Livello 3
Personendaten	Données personnelles	Dati personali
Stammdaten		Dati di base
Adresse		Indirizzo
Signalement und Foto		Segnalazione e foto
Ausbildung		Formazione
Arbeit		Lavoro
Amtliche Dokumente		Documenti ufficiali
Migration	Migration	Migrazione
Entscheid (Urteil)	Décision (jugement / décision de justice)	Decisione (sentenza)
Gericht		Tribunale
Strafuntersuchungsbehörde		Autorità inquirente
Vollzug	Exécution	Esecuzione
Vollzugslogistik		Logistica dell'esecuzione
Vollzugsaufträge		Mandato di esecuzione

Deutsch	Français <i>(Traductions non définitives)</i>	Italiano <i>(Traduzioni non definitive)</i>
Ebene 1	Niveau 1	Livello 1
Ebene 2	Niveau 2	Livello 2
Ebene 3	Niveau 3	Livello 3
Transporte		Trasporti
Abtretungen		Cessioni
Institution / Bewährungshilfe		Istituzione / [xxx]
Disziplinierungen und besondere Sicherheitsanordnungen		Regime e provvedimenti particolari di sicurezza
Weisungen		[xxx]
Arbeit und Beschäftigung	Travail et occupation	Lavoro e occupazione
Bildung	Formation	Formazione
Verlaufsjournal	Journal	Cronologia dell'esecuzione
Effekten	Effets personnels	Effetti personali
(Beschwerdeverfahren)		(Procedure di ricorso)
Vollzugsbehörde		Autorità di esecuzione
Verfügungen	Décisions	Decisioni
Berichte		Rapporti
Gutachten		Perizie

Deutsch	Français <i>(Traductions non définitives)</i>	Italiano <i>(Traduzioni non definitive)</i>
Ebene 1	Niveau 1	Livello 1
Ebene 2	Niveau 2	Livello 2
Ebene 3	Niveau 3	Livello 3
ROS / PLESORR	ROS / PLESORR	ROS / PLESORR
KoFaKo ¹³		CECOP ¹⁴
(Beschwerdeverfahren)		(Procedure di ricorso)
Soziales und Finanzen	Social et finance	Socialità e finanze
Besuch	Visites	Visite
Finanzen	Finances	Finanze
Opfer		Vittima
Gesundheit		Salute
Aufträge		Mandati
Gesundheitsberichte		
Konsultationen	Consultations	Consultazioni
Testergebnisse	Résultats d'analyses	Risultati analisi

¹³ FAKO (oder KoFaKo im NWI-Konkordat) = (konkordatlische) Fachkommission zur Beurteilung von Gemeingefährlichkeit (ein interdisziplinäres Gremium).

¹⁴ Commissione per l'esame condannati pericolosi

Deutsch	Français <i>(Traductions non définitives)</i>	Italiano <i>(Traduzioni non definitive)</i>
Ebene 1	Niveau 1	Livello 1
Ebene 2	Niveau 2	Livello 2
Ebene 3	Niveau 3	Livello 3
Medikation (in Gesundheitsdossier)		Medicamenti (nel dossier salute)

Tableau 11 : Niveaux du plan de dossier type

3.3 Indexation

L'introduction de l'indexation des documents/d'éléments de dossier intégrée dans l'eDossier d'exécution des peines des personnes détenues soutient les collaborateurs de l'exécution des peines dans le cadre de leur travail quotidien de gestion des dossiers. La combinaison du répertoire des dossiers et de l'indexation permet d'uniformiser et de simplifier la collaboration intracantonale et extracantonale. Leur application est obligatoire pour les cantons (cf. les PP 3 au chapitre 3.1).

L'indexation veille à ce que les mots-clés prédéfinis soient reliés aux registres. La série de mots-clés se compose d'exactement deux niveaux de mots-clés (cf. le Tableau 19 : Indexation du plan de dossier type en annexe 10.1), à savoir le 1^{er} mot-clé et, le cas échéant, le 2^e mot-clé. Les mots des deux niveaux sont fixes et leur ordre chronologique est intrinsèque et ne peut donc pas être changé.

Il est prévu que les cantons utilisent leurs propres mots-clés à un troisième niveau ou plus. Cela permet une personnalisation en dehors de la série de base.

Exemple de lecture expliqué à l'aide de deux cantons : Berne et Zurich

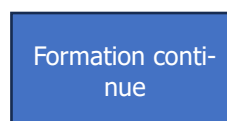
Une personne prise en charge dans l'exemple du canton de *Berne* fait une demande de mesure de formation et soumet le formulaire BE prévu à cet effet.

Une personne prise en charge dans l'exemple du canton de *Zurich* fait une demande de mesure de formation et soumet le formulaire ZH prévu à cet effet.

La mise en page et la présentation des formulaires diffèrent au premier abord, et le nom des fichiers est également différent. Cf. à ce sujet les identifiants PDF illustratifs suivants ainsi que leurs formes :

« Demande-formation-continue-BE.pdf »

« Formulairdemandeformationcontinue-ZH.pdf »



Le contenu du « formulaire » orange et bleu est le même : il s'agit d'une « demande de formation continue ». Les formations continues suivies sont intégrées dans le dossier respectif de la personne prise en charge.

Le plan de dossier type étant structuré (chapitre 3.2), l'accès au registre « formation » s'effectue via « exécution » puis « établissement ».

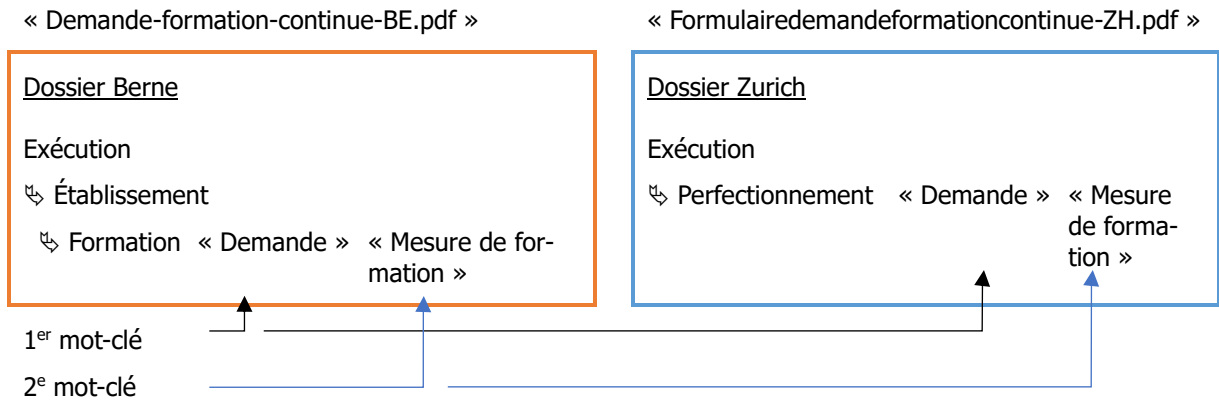
Toutefois, étant donné que le canton de Zurich travaille avec son propre plan de dossier (exemple), les « demandes de formations continues » sont classées dans le registre « perfectionnement ».

Cette configuration constitue un défi : les plans de dossiers étant structurés différemment, les registres cibles doivent être connus – autrement dit, « formation » à Berne ou « perfectionnement » à Zurich.

L'utilisation de l'indexation prescrite permet d'atténuer la complexité du défi. Les deux cantons ajoutent l'indexation obligatoire à leur formulaire.

Le premier mot-clé est « demande », et le deuxième « mesure de formation ». Cette combinaison de mots-clés renvoie en outre systématiquement au registre correspondant, à savoir « formation » à Berne ou « perfectionnement » à Zurich.

Le schéma suivant illustre cet exemple :



Il est ainsi possible de garantir de pouvoir retrouver à tout moment deux formulaires différents au contenu cohérent qui ont été complétés par les mots-clés prévus à cet effet dans l’eDossier d’exécution des peines correspondant.

La recherche proprement dite et l’affinage supplémentaire des résultats affichés ne sont pas nouveaux d’un point de vue logique. La nouveauté résidera dans le fait que ce mécanisme sera intégré comme décrit dans le cahier des charges comme exigence pour les systèmes utilisés dans l’environnement de l’eDossier d’exécution des peines.

3.4 Modèle d’accès/d’autorisation

Étant donné que chaque établissement cantonal gèrera à l’avenir des eDossiers d’exécution des peines, il convient d’élaborer un modèle d’accès et d’autorisation rigoureux. Les avantages de la gestion électronique des dossiers sont légion, et les processus de travail existants peuvent être exécutés plus facilement à tous les niveaux. Le principe PP 4 énoncé au chapitre 3.1 s’applique par conséquent à l’ensemble des cantons.

Le modèle prévoit ce qui suit :

Les dossiers individuels de l’autorité, du détenu et de l’établissement¹⁵ sont supprimés au profit d’un seul et même dossier d’exécution des peines (PP 1 – fusion des plans de dossiers gérés par les cantons). Les droits et rôles actuels de chaque acteur sont repris ; autrement dit, la structure et les effets des droits d’accès physique et de consultation du dossier papier restent pour l’instant inchangés.

Exemple : si seuls les cadres ont un droit d’accès et de consultation des dossiers au sein d’un établissement pénitentiaire, cela signifie également, dans le domaine numérique, qu’ils ont un droit de lecture exclusif dans le système des eDossiers d’exécution des peines.

Le modèle transfère donc les droits existants pratiquement tels quels dans l’espace de travail numérique.

En utilisant le plan de dossier type ou les plans de dossiers cantonaux, le projet a pour vocation d’aider les cantons à définir tous les droits requis (droits de lecture, d’écriture, de consultation, d’administration, etc.), ainsi que les rôles correspondants. Cela s’applique aussi aux fabricants d’applications métier.

Lors de la mise en place des droits et des rôles requis, il faut en outre tenir compte des deux perspectives : échange à l’intérieur et à l’extérieur des cantons. La forme technique idéale pour l’échange de documents/d’éléments de dossier et de données doit être élaborée dans le cadre du projet.

4 Champs d’action

Les champs d’action abordent des points-clés du mandat d’initialisation du projet ou se réfèrent à des objets de livraison de projets connexes comme Justitia 4.0 et le groupe de travail Droit EP. Les contenus des champs d’action se comprennent comme une collection de différentes caractéristiques, et peuvent être élargis en permanence.

¹⁵ Cf. le glossaire.

4.1 Communication électronique des écrits

Désignation	Communication électronique des écrits (CEJ)
Objectif	La mise à disposition de la plateforme judiciaire sécurisée Justitia.Swiss (projet Justitia 4.0) permet la communication électronique des écrits pour l'exécution des peines.
Caractéristiques	<p>L'étude de faisabilité met à disposition ci-après les principaux extraits du document de base SI-ESP, élaboré sur mandat du groupe de travail « Droit EP ». L'avancement et les résultats du travail ont été identifiés comme dépendant du projet eDEP (cf. le mandat d'initialisation du projet).</p> <p>« [...] Numérisation des administrations cantonales</p> <p>La LPCJ, qui doit réglementer à l'avenir la communication électronique des écrits dans le cadre des procédures judiciaires, s'appliquera uniquement aux procédures dont la base légale repose sur une loi fédérale [...]. Les procédures administratives cantonales ne sont pas concernées. Dans le domaine de l'exécution des peines, la communication judiciaire s'effectue [...] sur la base des lois cantonales sur la procédure et la juridiction administratives.</p> <p>Cela engendre [...] des problèmes au niveau des transferts de procédures ou des interfaces entre les autorités judiciaires (p. ex. tribunaux et ministère public) d'une part, et les autorités administratives (p. ex. offices d'exécution des peines) d'autre part. Ces dernières sont en principe soumises au droit cantonal de la procédure administrative et doivent pour l'instant (en l'absence de réglementation cantonale contraire) tenir leurs dossiers au format papier. Conséquence : passer d'une procédure spécifique du droit cantonal à une « procédure LPCJ » et réciproquement entraîne à chaque fois un changement de support du papier à l'électronique ou inversement. [...]</p> <p>Outre les autorités d'exécution des peines, toutes les autres autorités administratives cantonales sont en principe concernées par ce problème d'interface. [...] Des projets législatifs sont actuellement envisagés ou en cours d'élaboration dans différents cantons en vue d'améliorer la communication judiciaire à l'intérieur des cantons (le plus souvent via une révision des lois sur la procédure et la juridiction administratives correspondantes). [...] »</p>

Tableau 12 : Champ d'action CEJ

4.2 Application métier

Désignation	Application métier
Objectif	Les applications métier comme Gina ou Juris doivent mettre à disposition des fonctions étendues pour un soutien optimal du travail des utilisateurs dans le contexte global de la transformation numérique.
Caractéristiques	<p>Minimisation des changements de support</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les processus de travail dans le domaine de l'exécution des peines comportent à ce jour des tâches de rédaction manuelles inutiles, qui pourraient être réduites en développant les applications métier de façon judicieuse. Mot-clé : dématérialisation. • La livraison de fichiers/d'ensembles de données est également un facteur important. Explication à l'aide d'un exemple : la transmission de documents/d'éléments de dossier via Justitia.Swiss doit toujours s'effectuer sous la forme d'un ensemble de données lisible par le système cible. En cas de transmission de documents PDF uniquement, le changement de support est préprogrammé et nécessite une intervention manuelle (compilation).

Système de gestion des documents (DMS)

- Relier l'ADJ aux applications métier implique une réglementation claire de « maître à esclave¹⁶ » dans la gestion des documents. L'ADJ agira comme maître, et les applications métier comme esclaves. Cf. également à ce sujet le chapitre 3.1 du [concept spécialisé](#).

Authentification/hors ligne

- Le smartphone devant souvent être maintenu en mode avion/hors ligne dans les établissements pénitentiaires, l'authentification aux systèmes informatiques doit également être garantie hors ligne.

Authentification / single sign-on (SSO)

- L'authentification unique (single sign-on) doit être rendue possible dans le contexte des applications métier et de l'ADJ.

Prise en compte de la diversité linguistique

- Dans le domaine de l'exécution des peines, les personnes prises en charge parlent une multitude de langues et comprennent l'une des langues officielles (y compris l'anglais) ou ont recours à des interprètes. En ce qui concerne la numérisation croissante, il faut tenir compte des progrès technologiques dans la mise à disposition (automatisée) de documents/d'éléments de dossier dans des langues différentes. Les rapports établis sur la personne prise en charge peuvent par exemple être traduits dans de nombreuses langues grâce à leur disponibilité électronique (notamment sous forme d'ensemble de données) avec la technologie appropriée, ce qui aide la personne prise en charge à (mieux) les comprendre.

Interaction du plan de dossier (type) avec l'application métier Gina

- Dans Gina, les documents/éléments de dossier sont classés et enregistrés par catégories. Il faut s'assurer que ces catégories pointent vers les registres du plan de dossier type ou des plans de dossiers gérés au niveau cantonal.

Interaction du plan de dossier (type) avec d'autres applications métier

- Les caractéristiques ou propriétés spécifiques d'autres applications métier seront intégrées par le projet dans la phase de conception détaillée.

Tableau 13 : Champ d'action application métier

4.3 Application dossier judiciaire électronique

Désignation	Application dossier judiciaire électronique (ADJ)
Objectif	L'ADJ doit mettre à disposition des fonctions qui aident les utilisateurs dans leur travail et apportent une valeur ajoutée aux dossiers papier traditionnels.
Caractéristiques	Fonction de recherche « personne prise en charge ». <ul style="list-style-type: none"> • Selon l'application métier, il n'existe aujourd'hui aucune possibilité de recherche électronique globale de ou dans les dossiers de l'autorité/du détenu des personnes prises en charge. Les recherches doivent être effectuées manuellement et dans des dossiers physiques selon les dispositions légales en vigueur.

¹⁶ Le principe de maître/esclave est un concept architectural des technologies de l'information qui régit la gestion de l'accès à des ressources partagées. Le maître contrôle et décide quand les esclaves utilisent les ressources (cf. [Was ist das Master/Slave Prinzip? - IONOS](#)).

- Avec la mise à disposition de l'ADJ, la fonction de recherche et de consultation doit être transférée à l'eDossier d'exécution des peines.

Consultation « d'affaires plus récentes/plus anciennes »

- La mise à disposition de l'ADJ doit permettre la recherche et la consultation « d'affaires plus récentes/plus anciennes » afin de signaler tout cas de conflit et de supprimer ainsi la recherche manuelle.

Modernisation des postes de travail / accessibilité

- Lors de l'introduction du dossier électronique d'exécution des peines, les postes de travail des collaborateurs ainsi que l'accessibilité pour les personnes prises en charge doivent être modernisés par rapport à aujourd'hui de manière à ce que tous les acteurs puissent évoluer dans le domaine numérique.
- Pour les collaboratrices et collaborateurs du domaine de l'exécution des sanctions pénales, cela signifie que les cantons doivent éliminer les éventuelles disparités technologiques entre l'équipement actuel et recommandé des postes de travail.
- Cela implique en outre dans l'idéal une modernisation des processus et de l'infrastructure dans l'exécution des peines de manière à ce que les personnes prises en charge qui demandent à consulter leur dossier puissent également le faire au format numérique au lieu d'obtenir seulement un tirage papier.
- Il est fait référence à la condition C3 « Le processus d'accès aux dossiers doit être assuré sur le site d'une institution. » du chapitre 2.3 du mandat d'initialisation du projet.
- Il est fait référence à la condition C4 « La gestion, c'est-à-dire le traitement du dossier électronique, doit pouvoir se faire indépendamment de l'appareil¹⁷. » du chapitre 2.3 du mandat d'initialisation du projet.

Signature électronique

- Le souhait d'utiliser la signature électronique pour les personnes prises en charge a été évoqué, autrement dit son intégration dans les systèmes de l'eDossier d'exécution des peines. Le projet eDEP exclut toutefois cette mention comme délimitation du projet dans le mandat d'initialisation (chapitre 2.5.1).

Tableau 14 : Champ d'action application dossier judiciaire électronique

4.4 Plateforme d'échange Justitia.Swiss

Désignation	Plateforme d'échange Justitia.Swiss
Objectif	Les cantons utilisent la plateforme Justitia.Swiss pour leurs échanges de documents/d'éléments de dossier et de données.
Caractéristiques	Utilisation de la numérisation dans le fédéralisme <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le lien entre les éléments d'entrée et de sortie au niveau des processus optimiserait les cas d'utilisation suivants¹⁸. Il s'agit de miser sur l'échange numérique via la plateforme judiciaire sécurisée Justitia.Swiss. Elle doit être utilisée dans le cadre de l'échange de contenus de l'eDossier d'exécution des peines entre les cantons. <ul style="list-style-type: none"> ○ Saisie de cas : saisie numérique du jugement/de

¹⁷ Indépendamment de l'appareil signifie que l'accès à l'eDEP peut s'effectuer depuis un ordinateur, un smartphone et d'autres équipements similaires.

¹⁸ En ce qui concerne le travail administratif actuel (p. ex. copies, établissement de répertoires de dossiers, pagination), on peut s'attendre à des économies, et par conséquent à une réduction des coûts ainsi qu'à l'élimination de sources d'erreur.

- l'ordonnance pénale, y compris le dossier pénal complet
- Demande d'enregistrement : transmission numérique des demandes d'enregistrement, y compris l'ensemble des documents pertinents
- Demande : transmission numérique de la demande au tribunal, y compris le dossier d'exécution (via Justitia.Swiss)
- Présentation à la commission spécialisée : transmission numérique de la présentation, y compris le dossier
- Procédures de recours (départements, tribunaux) : transmission numérique

ROS / PLESORR

- Les documents et éléments de dossier relatifs aux processus ROS et PLESORR se sont vu attribuer leur propre registre au niveau 3 du plan de dossier type.
- Dans le cas de ROS-Net comme système de gestion des cas, des réflexions sont en cours quant à la possibilité de le relier à l'eDossier d'exécution des peines via une interface. Pour des raisons de complexité, il faudra renoncer à des communications multiples.

Tableau 15 : Champ d'action échange de données Justitia.Swiss

5 Interaction Gina/ADJ

5.1 Travail conceptuel préparatoire

Le travail conceptuel préparatoire débouche sur un concept spécialisé, un concept d'architecture et trois variantes de mise en œuvre.

Variante 1 Intégration de Gina avec système de dossiers (= système d'eDossier), et intégration PTEJ et MS Word. Cela permettrait de présenter une première version de l'eDEP sans les aspects liés au « parcours du dossier », autrement dit sans le système de gestion des tâches (TMS), et de démontrer notamment l'interaction entre Gina et le système de dossiers en ce qui concerne les documents.

Variante 2 Comprend la variante 1, à laquelle s'ajoutent des aspects liés au « parcours du dossier » par l'intégration du TMS. L'intégration entre Gina et le PTEJ est légèrement plus poussée afin que l'application Gina puisse être ouverte directement dans le cas concerné lors de l'ouverture d'une tâche en même temps que le système de dossiers.

Variante 3 Cette variante complète l'intégration du module BPM de Gina avec le TMS. Les tâches sont créées par le BPM de Gina lors de l'établissement des attributions. La configuration de cette intégration peut être aussi complexe que souhaité. La variante 3 comprend toutefois une configuration relativement simple dans laquelle Gina crée et termine des tâches à partir du module BPM.

Le Tableau 16 montre les documents de résultats dans l'aperçu :

Document	Version	Date	Auteur
Concept spécialisé	v1.0	5 septembre 2023	David Steinbauer
Concept d'architecture	v1.0	5 septembre 2023	Wolfgang Schlapschy, Philipp Haubner
Estimation des coûts des variantes de mise en œuvre du bac à sable	v1.0	5 septembre 2023	Philipp Haubner, Florian Cerny

Tableau 16 : Vue d'ensemble des documents du groupe « bac à sable »

5.2 Essai pratique avec le bac à sable

Sur la base des documents de résultats (Tableau 16) des experts externes, la direction du projet a examiné les variantes proposées, et a demandé à la présidence du comité de projet de valider la variante 4.

La variante 4 ne correspondait à aucune des propositions de mise en œuvre faites par les experts, mais consistait à renoncer à l'essai pratique au moyen d'un bac à sable dédié (environnement PoC) pendant la phase d'initialisation du projet (ALPHA).

L'élément déterminant à cet égard réside dans le fait que le degré de détail des deux documents permet de conclure à une élaboration et une prise en compte réfléchies sur ce point, et que les coûts estimés ainsi que les délais prévus n'auraient pas permis une réalisation dans le cadre d'ALPHA. En particulier, d'autres étapes du projet auraient certainement été repoussées de six mois. Les deux concepts indiquent en outre que d'autres contributions techniques (exigences) seraient nécessaires pour aborder pleinement l'intégration Gina/ADJ.

Ce n'est que partie remise :

La vérification pratique n'est pas annulée, mais reportée à la phase de conception afin d'être effectuée sur une infrastructure pilote durable (≠ environnement bac à sable). Il est clair qu'à un moment donné, les deux concepts devront être mis à jour sur le plan professionnel et technique. Le risque à réfuter initialement (= confirmation de l'hypothèse nulle) subsiste donc, mais sous une forme nettement réduite. En ce qui concerne le financement, les coûts estimés des variantes de mise en œuvre restent à leur niveau et se déplacent vers la phase de conception. La mise en place de l'infrastructure pilote entraînera des coûts supplémentaires.

6 Prestations propres

6.1 Engagement des cantons

Les prestations propres des cantons sont primordiales lorsqu'il est question de la mise en œuvre et de l'introduction de l'eDossier d'exécution des peines. La nécessité de fournir des prestations propres n'est pas nouvelle, le site Internet du projet Justitia 4.0 sur les [services pour les autorités judiciaires](#) informant déjà sur les activités à entreprendre. Celles-ci peuvent également être reprises par analogie pour l'exécution des peines.

Il en ira de même dans le cadre du projet eDEP, et les cantons devront s'engager. Au moment de l'élaboration de l'étude de faisabilité, cet engagement peut être retenu sous une forme restreinte ; autrement dit, le lancement du projet proprement dit lors de la phase de conception à partir de janvier 2024 concrétisera davantage la collaboration avec les cantons.

Actuellement, on peut en déduire les principes servant de précédents (chapitre 3.1) et deux caractéristiques des champs d'action (chapitre 4).

1. [Minimisation des changements de support](#)
2. [Modernisation des postes de travail](#)

Par ailleurs, le projet soutiendra les cantons dans la définition de l'ensemble des droits nécessaires ainsi que des rôles correspondants (chapitre 3.4).

Dès 2025, les cantons intéressés auront la possibilité de tester l'eDossier d'exécution des peines au niveau de l'infrastructure pilote. Ils sont invités à s'annoncer auprès de la direction du projet (consultable sur le [site Internet du projet](#)).

6.2 Prestations des éditeurs de logiciels

Les fabricants des applications métier Gina et Juris ou encore Papillon (VD/GE) et Polaris (AG) sont également tenus de s'engager en ce qui concerne le modèle d'accès et d'autorisation (chapitre 3.4) ainsi que les champs d'action retenus (chapitre 4), et de collaborer au projet eDEP. L'équipe de projet poursuivra les contacts existants avec les fabricants, ou les établira à partir de janvier 2024 dans la mesure où ils n'existent pas encore.

7 Constats

Avec l'introduction du dossier électronique d'exécution des peines (eDEP), les cantons disposent d'un instrument qui leur permettra à l'avenir de gérer de manière entièrement numérique le dossier des personnes à encadrer. Cette étape est précédée d'une transformation numérique délibérée et concerne en particulier l'exécution des sanctions pénales.

Les constats résultant des hypothèses à vérifier soutiennent une fusion du dossier de l'autorité avec celui du détenu et constituent le cadre de la poursuite du projet eDEP.

<p>1^{re} hypothèse</p> <p>Le dossier de l'autorité et le dossier du détenu peuvent être fusionnés en un seul et même dossier électronique d'exécution des peines.</p>	<p>Constat</p> <p>La mise à disposition d'un plan de dossier type, l'attribution de mots-clés aux registres et la formulation de principes contraignants servant de précédents à l'ensemble des cantons permettent de mettre en œuvre le dossier électronique d'exécution des peines.</p>
<p>2^e hypothèse</p> <p>La gestion d'un dossier électronique d'exécution des peines a des répercussions sur les processus de travail existants.</p>	<p>Constat</p> <p>Des séquences sélectives de processus (de travail) et de déroulements existants subissent, avec l'introduction du dossier électronique d'exécution des peines, des adaptations qui peuvent être mises en œuvre. Rien n'empêche de passer à un dossier fusionné.</p>
<p>3^e hypothèse</p> <p>L'application métier Gina¹⁹ peut être adaptée afin de permettre une interaction avec l'ADJ²⁰.</p>	<p>Constat</p> <p>L'élaboration réussie d'un concept spécialisé, d'un concept d'architecture et de variantes de mise en œuvre pour le bac à sable prévu soutient l'hypothèse posée. Une interaction entre l'application métier Gina et l'ADJ est <u>théoriquement</u> possible. Sur la base des travaux présentés par les spécialistes, aucun obstacle n'est à prévoir.</p> <p>La référence à l'interaction théorique est importante dans la mesure où la vérification pratique est reportée à la phase conceptuelle en 2024, pour être ensuite réalisée sur une infrastructure pilote durable.</p>

Tableau 17 : Constats

8 Conclusion

Sur la base des constats, le projet en arrive à la conclusion que des travaux suffisamment approfondis ont eu lieu dans la première partie de la phase d'initialisation du projet (ALPHA) avec le soutien des deux groupes d'experts et du groupe « bac à sable ». Il en ressort que les constats soutiennent les hypothèses formulées. Premier objet de livraison, l'étude de faisabilité ne se contente pas d'exposer les approches choisies, mais décrit des solutions concrètes après la fusion du dossier de l'autorité et du dossier du détenu sous la forme d'un plan de dossier type avec indexation d'une part, et des principes directeurs pour l'ensemble des acteurs d'autre part.

Les champs d'action doivent également être considérés comme des sources d'information importantes pour les futures prestations propres des cantons et les prestations complémentaires dans le cadre du projet.

Avec le soutien des groupes d'experts et du groupe « bac à sable », la direction du projet est convaincue que l'eDossier d'exécution des peines envisagé peut être mis en œuvre pour l'exécution des peines.

¹⁹ L'application métier Juris a été testée dans un autre contexte par le projet « Justitia 4.0 » et a donné un résultat positif.

²⁰ ADJ : Élément-clé de l'eDEP, l'ADJ (application de dossier judiciaire électronique) est fournie par le projet « Justitia 4.0 ».

9 Demandes

La direction du projet soumet les demandes suivantes à des fins de prise de connaissance et d’approbation :

N°	Titre	Description	Statut
DEM-1	Étude de faisabilité	Demande de prise de connaissance et d’approbation de la présente étude de faisabilité.	<input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Rejet
DEM-2	Mandat d’exécution	Demande d’élaboration du mandat d’exécution et des documents complémentaires correspondants.	<input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Rejet

Tableau 18 : Vue d’ensemble des demandes

10 Annexe

Les traductions de l'indexation en français et en italien seront effectuées en régie propre par le groupe d'experts courant 2024.

10.1 Indexation du plan de dossier type (allemand)

Deutsch	Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
	1. Schlagwort	2. Schlagwort
Personendaten	Personendaten	Administrativbefragung
		Aufenthaltsstatus
Stammdaten	Ausweis	Abklärung
		Anforderung
		Ausweishinterlegung
	Eintritt	Arresteintritt
		Protokoll
		Stammblatt
	Krankenversicherung	Abtretungserklärung
		Abtretungsvollmacht
		Anforderung
		Krankenkasse

Deutsch		Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
		1. Schlagwort	2. Schlagwort
Adresse			
Signalement und Foto			
Ausbildung			
Arbeit			
Amtliche Dokumente		Strafregisterauszug	
Migration		Anfrage	Migration
Entscheid (Urteil)		Verhaftsbefehl	
Gericht			

Deutsch		Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
		1. Schlagwort	2. Schlagwort
Strafuntersuchungsbehörde			
Vollzug			
	Vollzugslogistik	Gesuch	Einweisung
Vollzugaufträge		Vollzugauftrag	Meldung
			Festnahmerapport
Transporte		Gesuch	Transport
		Transportauftrag	
Abtretungen		Abtretung	Vollzugskompetenz
Institution / Bewährungshilfe		Anfrage	Medienschaffende

Deutsch

Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen

1. Schlagwort	2. Schlagwort
	Vollzugslockerung
Anhörung	Einweisung
Austritt	
Bericht	Disziplinar
	EM ²¹
	Rapport
	ROS / PLESORR
Bestätigung	Aufenthalt
	Ausbildung
	Ausführlich
	Empfang
Einvernahme	Disziplinar
Entscheid	Aufhebungsverfügung
Kontrolle	Briefzensur
	Eintrittscheck

²¹ Electronic Monitoring

Deutsch		Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
		1. Schlagwort	2. Schlagwort
			Paketeingang
		Stellungnahme	
Disziplinierungen und besondere Sicherheitsanordnungen		Anzeige	Handlungen
		Verfügung	Disziplinar
			Einweisung
			Hungerstreik
			Massnahme
Weisungen			
Arbeit und Beschäftigung		AEX ²²	
		Dienstanweisung	Arbeitstag
		Gemeinnützige Arbeit	Abschluss
			Arbeitsvereinbarung

²² Arbeitsexternat

Deutsch		Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
		1. Schlagwort	2. Schlagwort
			Aufforderung
	Bildung	Bildung	Assessment
			Aufgebot
			Bestätigung
			Einladung
			Entscheid
			Finanzen
			Präsenzkontrolle
			Teilnahmeinformation
			Verschiebung
			Zertifikat
		Gesuch	Bildungsmassnahme
		Vereinbarung	Bildungsplan
	Verlaufsjournal	Akttenotiz	Direktionssprechstunde

Deutsch	Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
	1. Schlagwort	2. Schlagwort
		ROS / PLESORR
	Einverständniserklärung	
	Gesuch	Aktenanforderung
		Aktenausleihe
		Aktengesuch
		Antrag
		Auftrag
		Ausschreibung
		Ausschreibungsbegehren
		Freiwilligendienst
	Journal	
	Korrespondenz	Aktenrücksendung
		Aktenüberweisung
		Angehörige
		Antwortbrief
		Aufforderung

Deutsch	Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
	1. Schlagwort	2. Schlagwort
		Auskunft
		Begleitbrief
		Begleitkarte
		Bestätigung
		BHW
		Brief
		Migration
		Mutterschaftsversicherung
		RAV ²³
		Unfallmeldung
	Vereinbarung	Aufenthalt
		Ausgrenzung
		Bewährungshilfe
		Wohnexternat

²³ Regionale Arbeitsvermittlung

Deutsch		Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
		1. Schlagwort	2. Schlagwort
Effekten		Effekten	
	(Beschwerdeverfahren)		
Vollzugsbehörde		Abklärung	Vollzugsform
		Aktenverzeichnis	
		Anfrage	
		Anhörung	Anhörungsprotokoll
		Aufgebot	Beilagen
		Austritt	
		Berichts-anforderung	EM
		Betreibung	Auskunft
		Entbindung	Amtsgeheimnis
			Schweigepflicht
	Formular	VOSTRA	
	Gesuch	Entlassung	

Deutsch

Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen

	1. Schlagwort	2. Schlagwort
		Hafterstehungsfähigkeit
	Information	Angebot
	Korrespondenz	Adressabklärung
Verfügungen	Entscheid	Abbruch
		Änderungsverfügung
		Aufhebung
		Bewilligung
		Beziehungsurlaub
		EM ²⁴
		Entlassung
		GA ²⁵
		Haftunterbruch
		HG ²⁶

²⁴ Electronic Monitoring

²⁵ Gemeinnützige Arbeit

²⁶ Halbgefängenschaft

Deutsch	Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
	1. Schlagwort	2. Schlagwort
		Kostengutsprache
		Sicherheitshaft
		Strafaufschub
		Vollzugsauftrag
Berichte	Bericht	Bewährungshilfe
Gutachten	Ergänzungsfragen	
	Gutachtensauftrag	
ROS / PLESORR	Vollzugsplan	
KoFaKo ²⁷	Gesuch	Empfehlung
Beschwerdeverfahren	Beschwerde	

²⁷ FAKO (oder KoFaKo im NWI-Konkordat) = (konkordatliche) Fachkommission zur Beurteilung von Gemeingefährlichkeit (ein interdisziplinäres Gremium).

Deutsch		Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
		1. Schlagwort	2. Schlagwort
		Beschwerdeentscheid	
		Vernehmlassung	
Soziales und Finanzen		Gesuch	Hochzeit
			Sonntagsausgang
			Tierhaltung
Besuch		Entscheid	Besuchsbewilligung
		Gesuch	Besuchsanfrage
			Besuchsgesuch
Finanzen		Finanzen	Abnahme
			Abrechnung
			Abschluss
			Abzahlungsplan
			AHV

Deutsch		Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
		1. Schlagwort	2. Schlagwort
			Aufforderung
			Auszahlung
			Budget
			Darlehen
			Schulden
			Vertrag
			Vollmacht
		Gesuch	Konto
		Pekulium	Arbeitsverdienst
			Einschränkung
Opfer	Opfer	Formular	Opfer
Gesundheit		Arztpass	
		Entbindung	Arztgeheimnis
		Gesuch	Betäubungsmittel

Deutsch		Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen	
		1. Schlagwort	2. Schlagwort
			Kostenübernahme
			Urinprobe
Aufträge			
Gesundheitsberichte		Anamnese	
Konsultationen		Konsultation	Arzt
			Coiffeur
			Psychiater
			Zahnarzt
Testergebnisse		Kontrolle	Atemalkoholtest
Medikation (in Gesundheitsdossier)		Medikation	Anweisung

Deutsch

Schlagwörter für entsprechende Dokumente / Unterlagen

1. Schlagwort

2. Schlagwort

	1. Schlagwort	2. Schlagwort

Tableau 19 : Indexation du plan de dossier type

--- Page blanche ---